



## Non renouvellement cdd fonction publique

Par **Noodles**, le **24/10/2011** à **16:50**

Bonjour,

Contractuel dans la fonction publique hospitalière, mon employeur m'a fait savoir qu'il ne renouvelle pas mon CDD (7 CDD pour une durée de 5,5 ans).

Mon poste sera occupé par un titulaire.

Je souhaite savoir quel recours est envisageable, devant quelle juridiction et quels dédommagements suis-je en droit d'attendre.

D'avance, merci.

Par **pat76**, le **25/10/2011** à **14:21**

Bonjour

Malheureusement, votre employeur n'est pas obligé de vous garder avec un nouveau CDD de 6 mois.

Le maximum pour les CDD étant de 6 ans dans la fonction publique, hospitalière et territoriale, l'employeur n'a pas de contrainte pour vous renouveler le CDD.

Si vous estimez devoir engager une procédure, c'est le Tribunal administratif que vous devrez saisir.

Par **Noodles**, le **25/10/2011** à **15:05**

Merci beaucoup pour cette réponse rapide.  
Cordialement.